

Image not found or type unknown



Signature devis salle de bain avec acompte sans métré

Par **SoniaNz**, le **31/01/2022** à **05:44**

Bonjour,

Je vous contacte car je pense avoir été "victime" de vente abusive de la part de Mxx. Ce samedi, après de nombreuses heures passées, des réductions "exceptionnelles", valables le jour-même, j'ai signé un devis et versé un acompte de 500 euros. Or, sans avoir pu avoir de délai de réflexion, je me rends compte que le métré précis n'a pas été réalisé et que la vendeuse s'est basé uniquement sur les plans de la maison. Suis-je dans mon droit si je m'appuie sur cet élément pour rendre le contrat caduque, si je demande l'annulation de ce devis et le remboursement de mon acompte ?

Je vous remercie.

Par **youris**, le **31/01/2022** à **08:06**

bonjour,

suivant les cas, le consommateur ne dispose pas toujours d'un droit de rétractation.

dès l'instant ou vous avez signé le devis et versé un acompte, vous vous êtes engagé.

si vous renoncez à cet achat, vous perdez votre acompte et votre vendeur peut exiger le paiement du solde.

je ne crois pas que votre argument soit recevable pour annuler votre commande.

je vous conseille de négocier avec votre vendeur.

salutations

Par **miyako**, le **31/01/2022** à **22:39**

Bonsoir,

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Consommation/Electricite-gaz-naturel/Pratiques-commerciales-deloyales>

Essayez de prendre contact avec un permanent d'une association de consommateur, sans garantie , car vous n'auriez pas du signer le devis aussi rapidement .C'est le genre de promotion et d'argument de vente dont il faut toujours se méfier.

Cordialement